

Enumération et synthèse des nouveaux articles de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Article 31 – Développement durable pour un avenir durable. Il est essentiel d'intégrer les piliers du développement durable qui se renforcent mutuellement : l'équité sociale, la croissance économique et la protection de l'environnement.

Article 32 - Cyber violence. Bien qu'il offre de nouvelles possibilités d'apprentissage, de création de liens et de participation à des activités, le monde d'Internet présente des difficultés particulières pour les filles et les femmes, notamment en matière de harcèlement et de cyberviolence.

Article 33 - Violence à l'encontre des femmes élues et du personnel. Porter sur des femmes élues, personnalités publiques, ou membre du personnel des actes de violence ou de maltraitance constitue une grave menace pour la gouvernance des démocraties.

Article 34 - Intersectionnalité et diversité. L'intersectionnalité est un concept et une approche que les collectivités locales et régionales peuvent utiliser pour faire progresser leur inclusivité.

Article 35 - Flexibilité du lieu de travail. Les technologies numériques modernes ont permis à de nombreux groupes professionnels de bénéficier d'une vie professionnelle plus flexible, ce qui présente à la fois des opportunités et des risques pour l'égalité des sexes.

Article 36 - Numérisation et inclusion numérique. L'inclusion numérique de toutes les filles et de toutes les femmes est essentielle pour le développement d'une société qui vise à assurer un meilleur avenir pour toutes et tous. Il est crucial de développer et d'utiliser de nouveaux outils et processus qui renforcent et non compromettent l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 37 - Droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Les filles et les femmes ne peuvent vivre, diriger et s'épanouir librement et équitablement que si leurs droits en matière de santé sexuelle et génésique sont respectés.

Article 38 - Changement climatique et droit à un environnement sain. Le changement climatique est un multiplicateur de menaces qui aggrave les tensions sociales, politiques et économiques et a des conséquences disproportionnées sur les filles et les femmes.

Article 39 - Gestion des crises et préparation civile. L'égalité des sexes et la participation active des filles et des femmes ne peuvent être mises de côté dans les moments de crise, mais doivent être considérées comme une composante efficace de la préparation civile et de la réponse aux situations d'urgence.